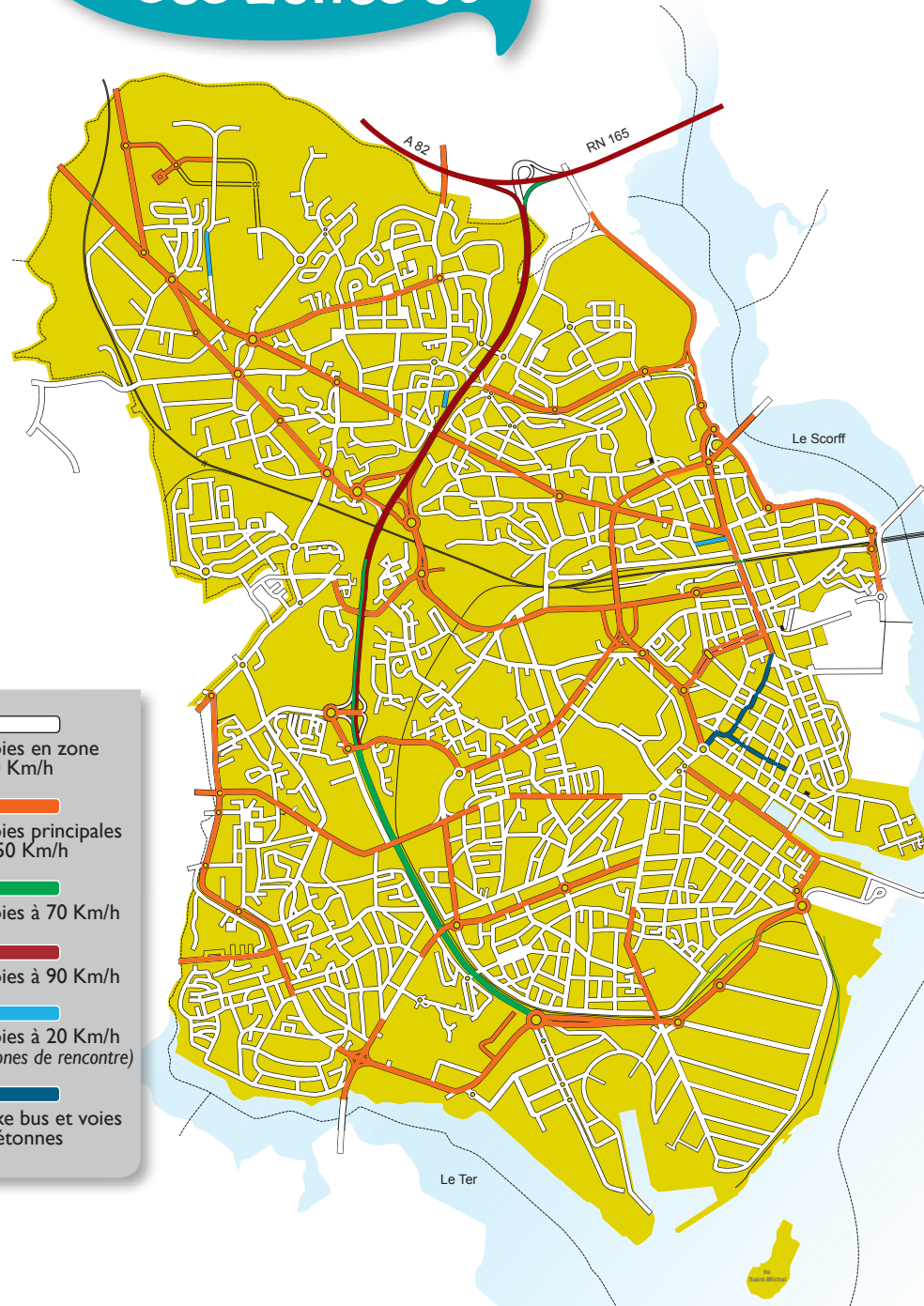


Implantation des zones 30



Partageons la rue !

La ville s'aménage et se transforme en permanence. Nous devons repenser notre manière d'y vivre et de nous déplacer. Pour une meilleure qualité de vie, une redéfinition des priorités s'impose.

Les Zones 30 généralisées dans les quartiers et **les Zones de rencontre**, qui font progressivement leur apparition, y contribuent. Ces nouveaux aménagements impliquent de nouveaux usages dans le respect d'un code de bonne conduite.



Pour toute question :

N° Vert 0 8000 56100

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

>> www.lorient.fr



Partageons la rue !

La Zone 30

Question de savoir-vivre



Quartiers 30 km/h, quartiers tranquilles !

> Mon quartier je m'y sens bien,

avec ses enfants qui rentrent de l'école,
ses voisins qui discutent sur le pas de
la porte, ses rues tranquilles... à 30 Km/h
il fait bon vivre !

L'ensemble des quartiers résidentiels de Lorient
est en zone 30. Avec quelques exceptions à 20 km/h
(les "zones de rencontres").

Les grands axes de circulation entre quartiers,
et celles menant au centre-ville, restent à 50 km/h.

La
Zone



>> La "zone 30", ça rassure ! Paroles d'habitants

“

« Dans notre quartier, nous avons redécouvert
la courtoisie au volant et même les relations
entre voisins se sont améliorées.

« Concernant mon quartier,
je le trouve plus calme et moins
dangereux depuis que nous
sommes passés à cette vitesse.

« Je suis bien moins inquiète
quand mon fils se rend
chez son copain, à deux
rues d'ici.

« On se sent plus en sécurité, surtout,
étant âgés, quand nous traversons la rue.

”

A 30 km/h, en route pour...

> ...plus de sécurité

Réduire la vitesse est un facteur déterminant.
La probabilité de décès d'un piéton heurté
par un véhicule roulant à 30 km/h est de
10 % ... et de 80% lors d'un choc à 50 km/h.

DISTANCE D'ARRÊT (réaction + freinage)

A 50 km/h ➡ 28 mètres

A 30 km/h ➡ 13 mètres

15 mètres de gagnés,
c'est moins de danger pour
les piétons et les cyclistes

> ...plus de fluidité

A 30 km/h, c'est plus facile de s'engager
dans les petits ronds-points, de respecter
les priorités à droite, de faire attention
aux autres...

→ moins de ralentissements,
→ moins d'attente,
→ moins de stress...

Sans à-coups, la circulation est plus fluide
et apaisée, tout le monde y gagne.

> ...moins de bruit

Réduire la vitesse diminue le bruit et
améliore le confort des riverains.
**Une réduction de la vitesse de 25%,
c'est 3 décibels de moins pour
nos tympans !**
3 décibels c'est comme si l'on divisait
par deux le nombre de véhicules sur
une route...

>> La "zone 30", ça circule mieux ! Parole d'expert

Pour mieux vivre en ville, réduire le nombre
d'accidents et favoriser les déplacements à pied ou
en vélo, tout en maîtrisant mieux la circulation
automobile, la solution "zone 30" est la plus efficace.

Centre d'études sur les réseaux, les transports
et l'urbanisme.

"Zone 30" mode d'emploi

> Dans chaque quartier,
des aménagements adaptés,
élaborés en concertation avec
les habitants : petits ronds-points,
réorganisation du stationnement,
rétrécissement de chaussée...

> **Attention école !** Afin de préserver
la sécurité des enfants, tous les abords
des écoles sont en "zone 30".

> **Les voies principales** de liaisons
inter-quartiers et d'accès au centre-ville
restent à 50 km/h (Voir plan).

> **Double sens cyclable**
Afin de faciliter les déplacements
des cyclistes, les rues à sens unique pour
les voitures peuvent être empruntées
dans les deux sens par les vélos
(sauf indication contraire).



En début et fin de "zone 30",
des panneaux sont installés pour attirer
l'attention du conducteur et l'inciter
à ralentir. Des marquages au sol
sont ajoutés dans les quartiers.

>> Du côté du Code

Le terme "zone 30" désigne
"une section ou un ensemble
de sections de route constituant
dans une commune une zone
de circulation homogène, où
la vitesse est limitée à 30 km/h,
et dont les entrées et sorties
sont annoncées par une signali-
sation et font l'objet d'aména-
gements spécifiques."

Art. R110-2
du Code de la route